

ACTION URGENTE

BÉLARUS. RAMAN PRATASEVICH ET SOFYA SAPEGA ONT ÉTÉ PLACÉS EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE

Le journaliste bélarussien Raman Pratasevich et sa compagne Sofya Sapega, qui se trouvaient en détention provisoire, ont été placés en résidence surveillée et ne semblent plus risquer de manière imminente d'être victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. Ils ont été arrêtés de manière arbitraire par les autorités bélarussiennes le 23 mai, leur vol Ryanair ayant été illégalement contraint d'atterrir à Minsk, la capitale du Bélarus. Amnesty International continue de demander leur libération immédiate.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le 25 juin, Raman Pratasevich et Sofya Sapega ont été transférés en résidence surveillée dans un lieu tenu secret et sont toujours détenus par les autorités bélarussiennes. Leurs proches ont confirmé ces informations. La mère de Sofya Sapega, qui vit au Bélarus, a pu voir sa fille au mois de juin. Actuellement, rien n'indique que Raman Pratasevich et Sofya Sapega risquent de manière imminente de subir des actes de torture ou des mauvais traitements. Cette évolution est largement attribuée à la campagne internationale sans précédent en faveur de leur libération.

Raman Pratasevich est un journaliste bélarussien, ancien rédacteur en chef des chaînes de Telegram NEXTA, NEXTA Live et, plus tard, Belamova. Ces chaînes de Telegram ont joué un rôle crucial dans les manifestations pacifiques contre les résultats de l'élection présidentielle largement contestés en août 2020, en facilitant le partage d'informations, la mobilisation et la coordination des manifestants.

Raman Pratasevich, qui vivait à l'étranger jusqu'à son arrestation parce qu'il craignait pour sa sécurité, a été inculpé le 5 novembre 2020 par contumace d'« organisation de troubles de masse », d'« organisation d'actions collectives portant gravement atteinte à l'ordre public » et d'« incitation à la haine envers des groupes sociaux » (ces « groupes » étant, d'après l'acte d'accusation, des policiers et des représentants du gouvernement). Le 19 novembre, il est devenu le premier ressortissant bélarussien à voir son nom figurer sur la « liste des terroristes » compilée par les autorités du pays.

Le 23 mai, Raman Pratasevich se trouvait à bord d'un vol reliant Vilnius à Athènes avec sa compagne Sofya Sapega. Tandis que leur vol survolait le Bélarus, les contrôleurs aériens bélarussiens l'ont détourné et ont ordonné son atterrissage à l'aéroport de Minsk, soi-disant en raison d'une alerte à la bombe. Un avion de chasse de l'armée de l'air du Bélarus a été envoyé pour « accompagner » l'appareil civil jusqu'à Minsk. À l'atterrissage, Raman Pratasevich et Sofya Sapega ont été interpellés par les services de sécurité. Sofya Sapega est inculpée de charges similaires au motif qu'elle aurait été la modératrice d'une autre chaîne de Telegram. S'ils sont reconnus coupables, ils encourent jusqu'à 20 ans de réclusion.

Les autorités bélarussiennes ont diffusé plusieurs vidéos dans lesquelles Raman Pratasevich et Sofya Sapega « avouent » leurs « crimes » et ont exhibé Raman Pratasevich devant des journalistes lors d'une conférence de presse du ministère des Affaires étrangères. [Amnesty International a dénoncé le fait que ces « aveux » télévisés forcés s'apparentent à des mauvais traitements.](#) Le Comité d'enquête du Bélarus assure que Raman Pratasevich et Sofya Sapega « coopèrent » et « livrent des aveux ». Toutefois, ils ne peuvent communiquer avec leurs familles et leurs avocats que de manière restreinte et il est interdit de manière arbitraire à ces derniers de divulguer une quelconque information sur cette affaire.

Amnesty International continuera de suivre de près la situation de Raman Pratasevich et Sofya Sapega, et d'insister pour qu'ils soient libérés immédiatement.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Raman Pratasevich (il), Sofya Sapega (elle)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 57/21

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR49/4191/2021/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

